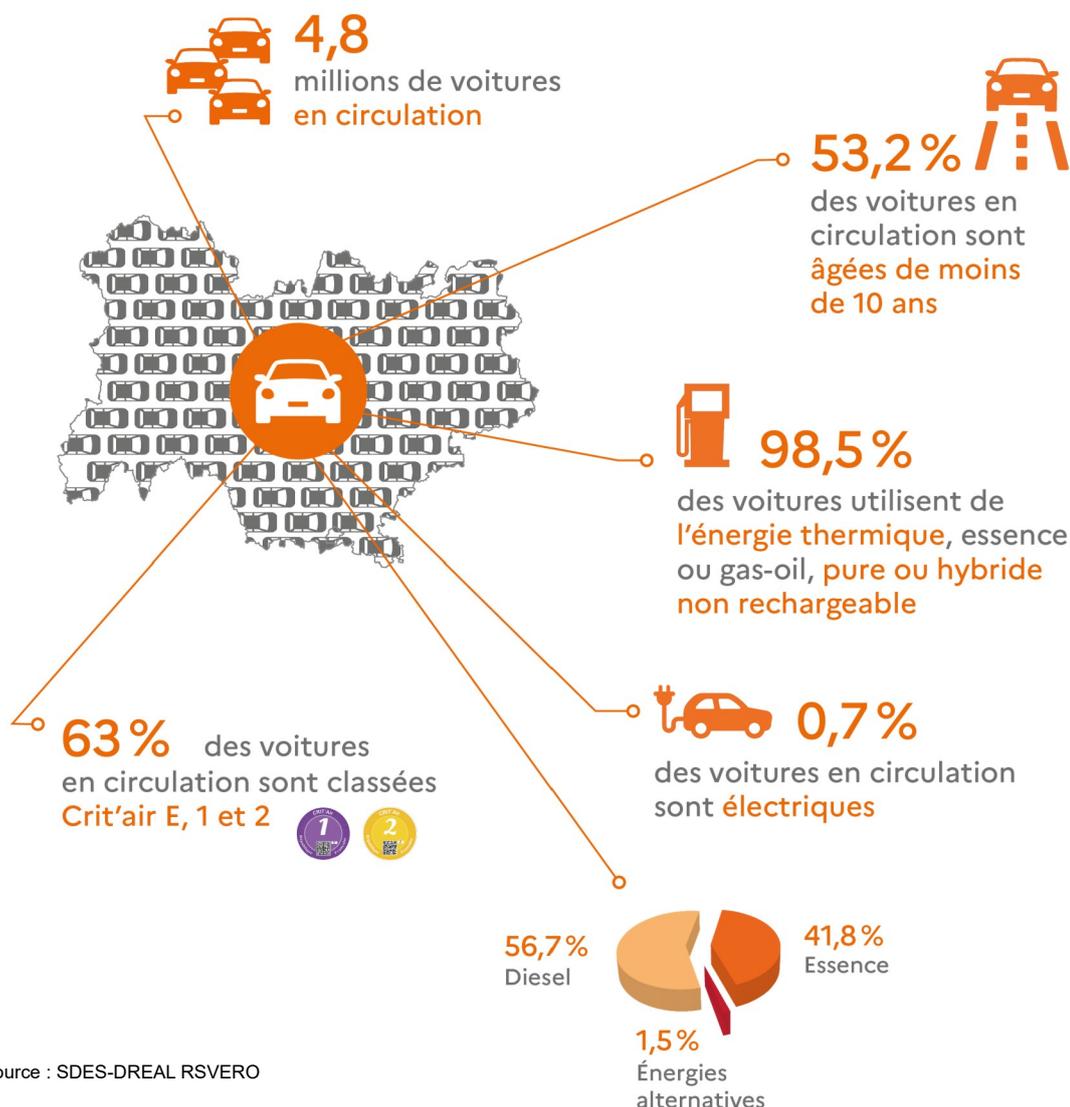


Le Parc des véhicules particuliers en Auvergne-Rhône-Alpes au 1^{er} janvier 2021

Au 1^{er} janvier 2021, 4,8 millions de voitures sont en circulation en Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui représente 12,6 % du parc national de véhicules particuliers. 53,2 % de ces automobiles ont un âge moyen inférieur à 10 ans. La part des voitures diesel dans le parc (56,7 %) reste prépondérante, mais diminue. Les motorisations dites « alternatives », c'est-à-dire électriques pures, hybrides rechargeables ou à gaz, représentent 1,5 % du parc, comme au plan national. Avec un peu moins de 33 000 unités, les voitures électriques pures ne constituent que 0,7 % de l'ensemble de la flotte régionale. Les véhicules particuliers en circulation, éligibles aux vignettes Crit'air E, 1 ou 2 rassemblent 63 % du parc automobile régional.

Chiffres clés du Parc automobile de véhicules particuliers en Auvergne-Rhône-Alpes au 1^{er} janvier 2021



Source : SDES-DREAL RSVERO

53,2 % des voitures en circulation ont un âge inférieur à 10 ans

Le parc roulant de voitures au 1^{er} janvier 2021 s'élevait à 4,83 millions contre 4,84 millions un an plus tôt. C'est la première fois que le nombre de voitures en circulation diminue depuis 2012. Cette tendance s'observe aussi au plan national. Ce nouveau système plus précis de calcul des parcs roulants (voir méthodologie) met en évidence une baisse de plus de 9 000 unités en Auvergne-Rhône-Alpes (contre 121 000 pour la France entière). Le durcissement des règles du contrôle technique intervenu en mai 2019 a accéléré la sortie du parc des véhicules les plus anciens. 53,2 % des voitures ont un âge inférieur à 10 ans au 1^{er} janvier 2021, contre 52,2 % au plan national. Toutefois, du fait de la baisse importante des ventes de 2020, par effet mécanique, l'âge moyen du parc ne diminue pas.

Parc par types de motorisations

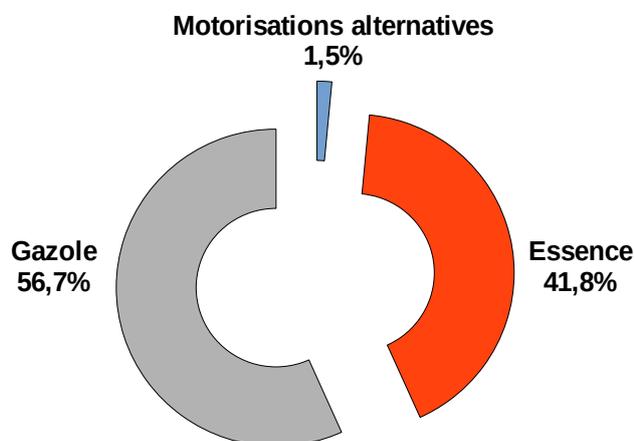
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Gazole	2 670 199	2 752 453	2 823 854	2 886 803	2 926 663	2 945 064	2 941 505	2 891 026	2 825 487	2 740 157
Essence	1 664 474	1 629 640	1 618 739	1 627 846	1 660 097	1 708 906	1 784 660	1 874 675	1 965 607	2 016 955
Electrique et hydrogène	306	583	1 432	2 429	4 362	7 089	10 255	13 699	18 577	32 738
Essence hybride rechargeable	2 800	3 166	3 138	3 369	3 958	4 739	6 154	7 865	9 769	19 340
Gaz	24 955	23 470	22 889	21 861	21 367	20 603	20 112	19 478	18 777	19 788
Gazole hybride rechargeable	1	53	69	82	90	112	138	166	218	474
Inconnu	702	740	705	713	709	710	707	698	652	592
Auvergne-Rhône-Alpes	4 363 437	4 410 105	4 470 826	4 543 103	4 617 246	4 687 223	4 763 531	4 807 607	4 839 087	4 830 044

Source : SDES-DREAL RSVERO

La part du diesel dans le parc diminue, mais reste très majoritaire

98,5 % du parc roulant est constitué de voitures à énergie thermique pure ou hybrides non rechargeables (essence ou diesel). Les véhicules diesels restent très majoritaires (56,7 % du parc), mais leur part décroît continûment depuis 2015 où cette motorisation représentait 63,5 % des voitures en circulation (- 6,8 points). Jusqu'à ces deux dernières années, l'évolution des parts de motorisations essence ou diesel se faisait au profit l'une de l'autre. En 2019 et surtout 2020, l'essor des motorisations dites «alternatives» commence à peser, même si elles ne représentent encore que 1,5 % du parc.

Répartition du parc de voitures par motorisations au 1^{er} janvier 2021



Source : SDES-DREAL RSVERO

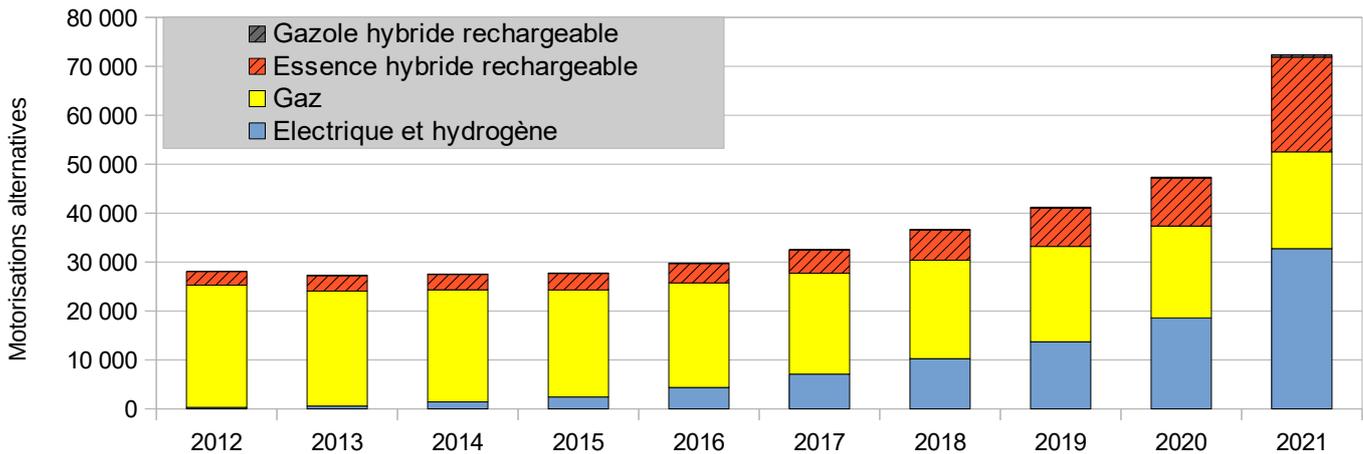
Avec un peu plus de 2,7 millions de voitures, la motorisation diesel pure ou hybride non rechargeable représente 56,7 % du parc total.

La motorisation purement essence ou hybride non rechargeable rassemble 41,8 % des véhicules particuliers de la région.

Les autres motorisations, dites alternatives, bien qu'en progression, ne constituent que 1,5 % du parc.

La motorisation GPL qui était la principale motorisation alternative en 2011 (93%), est maintenant en troisième position derrière les hybrides essence ou diesel rechargeables et les électriques pures.

Zoom sur les motorisations alternatives

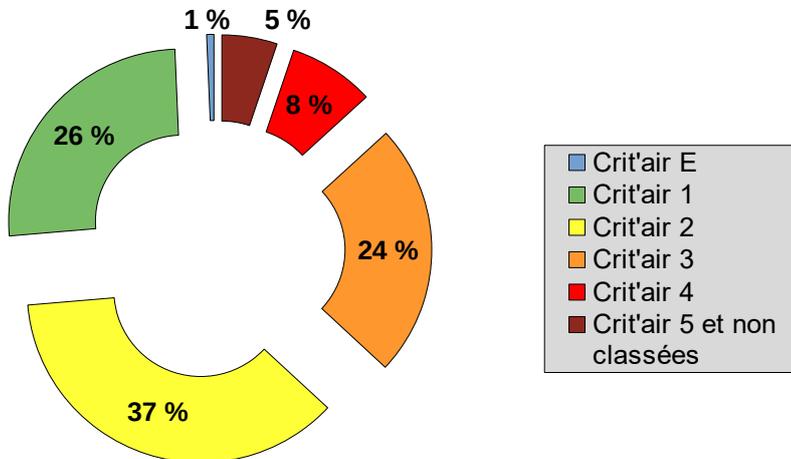


Source : SDES-DREAL RSVERO

Plus d'un tiers du parc est éligible à la vignette Crit'air 2

En 2021, la principale motorisation «alternative» du parc régional est la motorisation électrique pure. La motorisation GPL qui était majoritaire en 2012, apparaît maintenant en troisième position derrière les hybrides rechargeables et les électriques pures. La part des voitures électriques, soutenue depuis plusieurs années par un bonus écologique à l'achat, progresse lentement. La motorisation hybride rechargeable, grâce à la mise en place ponctuelle de bonus écologiques, est la seconde motorisation alternative la plus présente dans le parc régional, à quasi égalité avec la motorisation GPL.

Répartition du parc de voitures par vignettes Crit'air au 1^{er} janvier 2021



Source : SDES-DREAL RSVERO

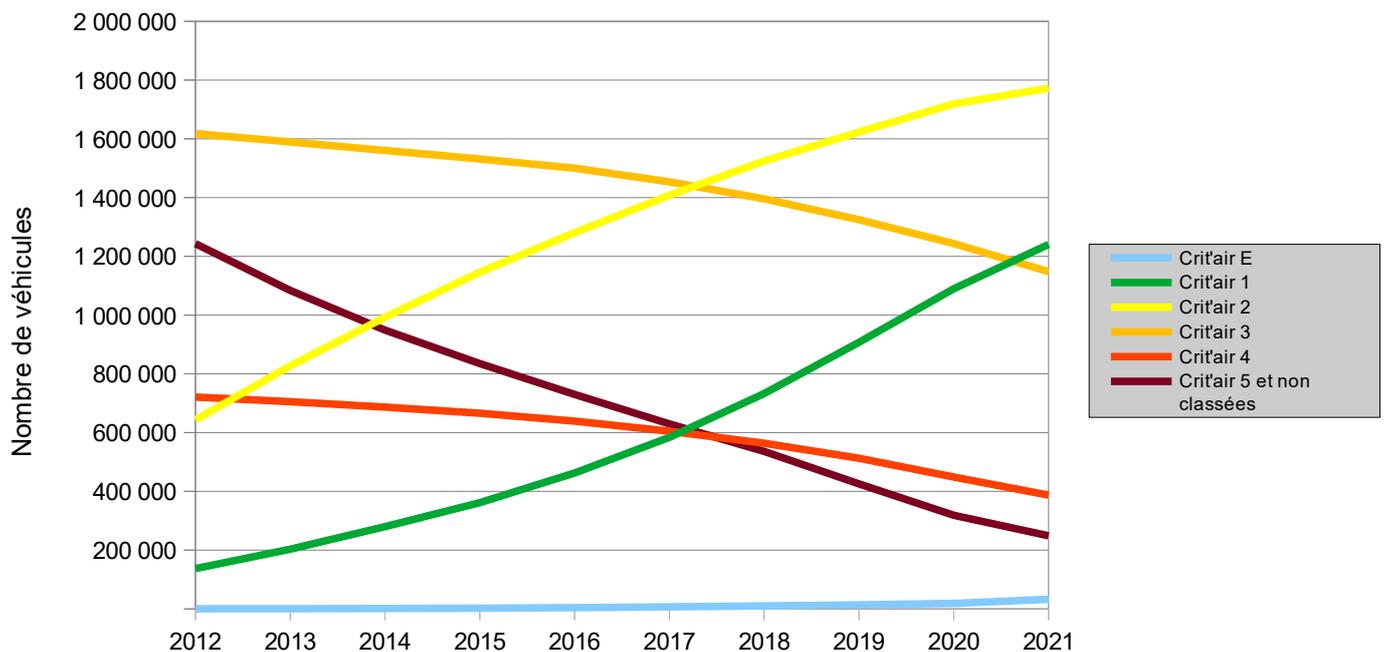
Les rangs de classements ne sont pas identiques à ceux de 2020. La part des voitures éligibles à la vignette Crit'air 2 reste prépondérante et connaît une augmentation annuelle de 1,2 point. La part des voitures éligibles à la vignette Crit'air 1 se classe en second (contre troisième en 2019) et progresse nettement de 3,2 points, alors que celle des Crit'air 3 diminue (- 1,9 point). La part des voitures les plus polluantes, classées Crit'air 4, 5 ou non classées, est en recul (- 2,7 points) et représente 13,2 % du parc. La part des voitures purement électriques reste encore faible (0,7 %) mais enregistre une hausse de 0,3 point.

Évolution du parc de voitures par vignettes Crit'air

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Crit'air E	306	583	1 432	2 429	4 362	7 089	10 255	13 699	18 577	32 738
Crit'air 1	137 310	203 211	279 962	361 530	462 469	583 839	732 695	907 124	1 089 710	1 240 504
Crit'air 2	643 270	826 889	992 573	1 146 303	1 280 752	1 408 019	1 524 450	1 623 192	1 718 717	1 772 145
Crit'air 3	1 617 660	1 589 571	1 560 529	1 531 566	1 500 142	1 453 547	1 395 704	1 324 847	1 243 809	1 148 009
Crit'air 4	720 986	705 096	686 628	665 847	638 878	604 608	563 739	512 607	448 838	387 214
Crit'air 5 et non classées	1 243 195	1 084 010	948 992	834 710	729 929	629 407	535 974	425 433	318 778	248 836

Source : SDES-DREAL RSVERO

Évolution du parc de voitures par vignettes Crit'air



Source : SDES-DREAL RSVERO

Méthodologie

Le champ de cette publication concerne uniquement les véhicules particuliers : voitures destinées au transport de voyageurs comportant neuf places au plus.

À compter de l'année 2020, le SDES publie des données relatives aux parcs de véhicules en circulation et non plus une estimation basée uniquement sur l'âge des véhicules. Les données sont issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et enrichies avec les données issues des contrôles techniques, que l'Utac (Union technique de l'automobile et du cycle) recueille auprès des centres agréés. Dans ces données, un véhicule est réputé en circulation, s'il est en règle vis-à-vis du contrôle technique et si aucune opération n'a été enregistrée sur le certificat d'immatriculation indiquant une sortie du parc : destruction, vente ou déménagement à l'étranger, déclaration de véhicule endommagé suite à un accident, déclaration de vol, ou vente à un professionnel du commerce automobile. Une sortie du parc en circulation n'est pas forcément définitive, à l'exception de la destruction d'un véhicule. Une part non négligeable de véhicules passe leur contrôle technique avec retard. Pour en tenir compte, un véhicule passant un contrôle technique avec moins d'un an de retard est considéré comme ayant circulé durant cette période. Pour mesurer le parc au 1^{er} janvier 2019, les retardataires ne seront connus que fin 2019. Pour pallier ce défaut, on applique aux véhicules qui, au 1^{er} janvier 2019, ont dépassé de moins d'un an la date du contrôle technique, une probabilité qu'ils passent un contrôle technique en 2019. Cette probabilité est calculée à partir de la proportion de voitures en retard de leur contrôle au 1^{er} janvier 2018 et l'ayant finalement passé en 2018.

Définitions

- **Véhicules particuliers** : voitures destinées au transport de voyageurs comportant neuf places au plus.
- **Motorisations «alternatives»** : véhicules électriques purs, à gaz, hybrides diesel rechargeables ou hybrides essence rechargeables.
- **La classification Crit'Air** : la classification, valable pour toute la durée de vie de la voiture, dépend de sa motorisation. Elle est définie par l'arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route.

Pour en savoir plus

- <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes
Service :
Connaissance, Information,
Développement-Durable, Autorité
Environnementale

Adresse postale :
63033 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 01

Directeur de publication :
Jean-Philippe DENEUVY

Rédaction
Jean-Yves POUYET

Réalisation :
Jean-Cyril DELCROS
Nicolas LAVEISSIERE

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Imprimé par :
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
63033 Clermont-Ferrand

ISSN 2493-5808
novembre 2021

© DREAL 2021